



Aux contribuables de la susdite municipalité

## AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT 2025-02  
CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée Emmanuelle Fredette, directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité que :

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 mai 2025, le Conseil municipal de Piopolis a adopté le Règlement 2025-02 abrogeant le règlement 1993-007 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Les personnes intéressées peuvent consulter le règlement ci-haut mentionné sur site Web de la Municipalité ou au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture au 403 rue Principale à Piopolis.

Donné à Piopolis ce 4 juin 2025.

Emmanuelle Fredette  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Ste-Cécile-de-Whitton, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux, aux endroits désignés par le conseil, le 4e jour de juin 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour de juin deux mille vingt-cinq.



Emmanuelle Fredette

Directrice générale et greffière-trésorière